

Prestations d'adaptation pour les travailleurs

En affichant un tel mépris à l'égard du système parlementaire, si peu de respect pour le droit des députés de connaître à l'avance le sujet du débat et en recourant à des procédés arbitraires et même fourbes pour modifier le programme déjà convenu des travaux de la Chambre, le gouvernement affiche son mépris pour les sentiments et les opinions des Canadiens.

En cette période critique où les usines ferment leurs portes les unes après les autres et où le taux de chômage grimpe à des niveaux records, ce projet de loi constitue une mesure importante et sérieuse dans laquelle le gouvernement reconnaît, même s'il ne la corrige pas, toute la gravité de la situation du chômage au Canada. Le pays comptant plus d'un million de chômeurs, le gouvernement aurait certainement dû faire tout en son pouvoir pour améliorer le bill C-78 de façon à l'adapter le mieux possible aux besoins et aux réalités du marché de la main-d'œuvre. Pareil projet de loi ne devrait certainement pas être la victime d'un match politique.

De toute évidence, le gouvernement n'avait aucune intention de prêter une oreille attentive à la population. Cela lui convenait, pour des motifs politiques, de présenter aujourd'hui le projet de loi. Si le gouvernement ne respecte pas l'opposition et ne lui permet pas de jouer son rôle en lui laissant le temps de consulter l'électorat pour se préparer à ce débat, alors cette Chambre et notre régime de gouvernement n'ont pas leur raison d'être. Les Canadiens seront d'un tout autre avis, soyez en certain. Le bill C-78 est une mesure législative très sérieuse et très importante.

Je regrette que le ministre du Travail (M. Caccia) ne soit pas à la Chambre pour entendre ce que nous avons à dire sur ce projet de loi, monsieur l'Orateur. Au cours de l'étude du projet de loi en comité, le ministre a fait preuve d'une certaine souplesse et s'est montré disposé à accepter et à adopter certaines recommandations des députés de l'opposition. Il a rappelé la nécessité d'adopter une mesure législative progressiste à l'intention des travailleurs et il a déclaré qu'il accepterait volontiers pour cette raison certains des changements que nous proposons maintenant. Il doit certainement regretter lui aussi la désinvolture avec laquelle on aborde l'étude du bill C-78. A moins de m'être absolument trompé sur le compte du ministre, je suis persuadé qu'il sait déjà que le bill C-78 ne fera pas l'objet de l'examen attentif qu'il mériterait.

Le ministre a bien présenté quelques amendements importants, mais on ne nous a même pas laissé deux semaines pour les examiner. Or, une étude approfondie de ces amendements s'impose. Nous tenons à dire au ministre que le projet de loi peut être adopté rapidement, mais nous lui signalons qu'il faudrait faire preuve d'une plus grande souplesse et d'un plus grand esprit de collaboration. Le ministre et son gouvernement s'y sont refusés, et ce sera au détriment du projet de loi et des travailleurs mis à pied auxquels cette mesure est destinée.

Ma circonscription de St. Catharines—ville que je suis fier de représenter à la Chambre—est particulièrement touchée par cette mesure. Aujourd'hui encore, le plus gros employeur, la General Motors, a annoncé qu'elle licencierait 2,400 ou 2,600 travailleurs. Si l'aspect économique de cette décision est sérieux, les conséquences sociales et humaines sont tragiques. Et les mises à pied se sont succédées en série depuis quelques mois. Toutes proportions gardées, de tout le pays c'est la région de St. Catharines-Niagara qui est la plus durement touchée par le chômage. Des dizaines de milliers de travail-

leurs ont littéralement quitté la région en 1981 pour chercher du travail ailleurs.

S'il est vrai que ce sont les jeunes qui sont les plus durement touchés je m'inquiète profondément, à l'instar d'autres députés du nombre sans cesse croissant de travailleurs de plus de 50 ans qui, pour la première fois de leur vie, se retrouvent un beau jour sans emploi. Quel sera le sort de ces gens-là qui ont pris racine dans la collectivité, y ont élevé une famille, partageant ses bienfaits socio-économiques et aussi ses malheurs?

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. On vient de me signaler que le député de St. Catharines (M. Reid) a dit il y a quelques instants que je n'étais pas à la Chambre. J'ai quitté la Chambre pendant deux minutes et je voudrais lui signaler que je suis de retour.

M. Reid (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, après cette observation, j'ai noté que le député était de retour.

Je disais donc que des milliers de travailleurs qui ont plus de 50 ans, des anciens de la localité, ont été mis à pied. Que vont-ils faire? La plupart des emplois disponibles, et ils sont peu nombreux, ne sont pas pour les plus de 50 ans. Ils n'ont pas envie de se recycler et le voudraient-ils que cela leur serait difficile.

Je veux signaler à la Chambre un autre malheur survenu dans ma localité. Depuis quelques mois, j'ai tenté de venir en aide aux employés de la Lightning Fastener Company située à St. Catharines. L'usine ayant été fermée elle n'embauche plus personne. Non seulement ces travailleurs ont perdu leur emploi, mais en s'efforçant d'en trouver un autre avant d'avoir épuisé leur assurance-chômage ou leur indemnité de départ, ils ont eu affaire aux bureaucrates. Pour ajouter à leur infortune, certains ont été touchés par le budget du 12 novembre qui impose l'indemnité de départ. Tout comme les membres de notre parti, ils combattent cette proposition.

Je pourrais vous citer d'autres exemples, mais il faut noter que si le chômage est un problème grave, en soi c'est la première fois depuis les années 30, depuis la grande crise, que le chômage atteint même les anciens employés, les personnes de plus de 50 ans.

Le bill C-78 aidera, quoi que de façon restreinte, à atténuer les conséquences de ce problème. Je voudrais expliquer brièvement comment cette mesure fonctionnera et comment on pourrait l'améliorer.

L'une des choses qui nous préoccupent le plus, c'est que les dispositions du bill risquent de s'enliser dans les tracasseries administratives. Si nous voulons que cette mesure soit efficace, il faut empêcher cela à tout prix. Ordinairement, lorsqu'un travailleur est licencié, il présente une demande pour obtenir des prestations d'assurance-chômage.

Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je voudrais faire une brève digression. Les divers ministères du gouvernement sont en train de prouver encore une fois qu'ils sont incapables de remplir les fonctions qui leur ont été assignées. La plus grave erreur du gouvernement a été de transférer le ministère des Affaires des anciens combattants dans l'Île-du-Prince-Édouard et d'insister pour que la Commission des pensions l'y suive. Comme tous les députés le savent, cela a entraîné des retards inexcusables dans l'examen des demandes de prestations des anciens combattants.